

REUNION DU 31 AOUT 2017

L'an deux mil dix sept, le 31 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROULLEAU Claude, Maire.

Date de convocation : 14 août 2017.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice, GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, LOUMÉ Nathalie, LUSSIEZ Sonia, MASSETEAU Cécile, MARTIN François MOINARD Christophe, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude et THIOU Sylviane.

Absents : Mme et M. BARANGER Fabrice.

Excusés : Mmes et Ms GOURÇON Jean-Marc, GUERINEAU Corinne, MAGNERON Sébastien et TROUVÉ Virginie.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc, a donné pouvoir à Monsieur GONNORD Pascal pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 20 juillet 2017. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

Suite à la demande de Monsieur GABILLY Alain, Monsieur le Maire propose de traiter en premier point, le « cabinet médical – permis de construire ». Le Conseil accepte à l'unanimité, cette proposition.

Monsieur GABILLY Alain se retire après le point n°D201708-01.

ORDRE DU JOUR

➤ **Urbanisme**

201708-01	Cabinet médical – permis de construire.
-----------	---

➤

201708-02	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable.
-----------	--

➤ **Budget**

201708-03	Admission en non valeur.
-----------	--------------------------

201708-04	Délibération modificative n°4.
-----------	--------------------------------

➤ **Domanialité**

201708-05	Redevances d'occupation du domaine public - GRDF.
-----------	---

201708-06	Aménagement d'un local.
-----------	-------------------------

➤ **Fonctionnement des services**

201708-07	Fixation de tarif - restauration scolaire.
-----------	--

➤ **Voirie et autres**

201708-08	Vente d'un terrain.
201708-09	Avenants – marché d'aménagement de voiries urbaines – programme 2016-2017.

➤ **Culture**

201708-10	Accueil des nouveaux arrivants du territoire de la C.A.N...
201708-11	Regards noirs.

D201708-01 CABINET MEDICAL – PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 mars 2017, le Conseil Municipal l'avait autorisé à engager l'étude visant la création de deux cabinets supplémentaires dans le cabinet médical nouvellement acquis par la Commune en juillet 2017.

Monsieur MARTIN François présente aux membres du Conseil le projet de permis de construire de l'agrandissement du cabinet médical.

Il précise que le projet s'étendant sur 229,31 m² consiste à prévoir :

- la création de 69,65 m² intégrant notamment deux nouvelles salles de soins et deux nouveaux cabinets de 12 m² environ par pièces,
- la modification de locaux existants sur 55,93 m² (salle d'attente et dégagement),
- le maintien du reste de la surface du cabinet (103,73 m²).

Monsieur le Maire présente l'estimation du projet s'élevant à 175 250 euros H.T.. Il précise avoir échangé avec l'architecte PHILIPPE CHAILLOU concernant la construction d'un nouveau cabinet médical à titre de comparaison avec le projet d'extension ci-dessus présenté et conclut que la construction d'un nouveau cabinet, juste pour l'activité des médecins, s'élèverait à 800 000 euros environ (achat de terrain, construction, réseaux, etc compris).

Monsieur le Maire rappelle le contexte général relatif à la désertification médicale en milieu rural et estime que les choix opérés concernant l'acquisition du cabinet médical et son extension sont des opportunités qu'il ne faut pas manquer afin de préserver cette activité sur le territoire.

Monsieur MARTIN François précise que l'instruction du permis de construire et la réalisation de l'appel d'offres, impliquent un commencement des travaux début 2018.

Après discussions, par 14 voix pour et une abstention, les membres du Conseil acceptent le projet d'aménagement présenté et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François, à signer le dossier de permis de construire et tout document afférent.

D201708-02 RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente et commente aux membres du Conseil le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable qui a été adopté par le Conseil du SERTAD et notamment les résultats des contrôles chimiques et bactériologiques.

Monsieur le Maire évoque les évolutions institutionnelles à venir liées au transfert de la compétence « distribution de l'eau potable » à l'intercommunalité d'ici 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations et du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable présenté par le SERTAD.

D201708-03 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la demande de mise en non valeur faite par la Trésorerie de Prahecq, des recettes irrécouvrables d'un montant de 39,28 €uros.

Après présentation, Monsieur le Maire propose la mise en non valeur pour le montant total demandé.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de la mise en non valeur des 39,28 €.

D201708-04 DELIBERATION MODIFICATIVE N°4

A l'unanimité, les membres du Conseil, compte tenu des dépenses de fonctionnement et d'investissement décident la délibération modificative n°4 :

DM N°4			
SECTION FONCTIONNEMENT			
Article-Chap			
60621	Combustible	Dépenses de fonctionnement	10 500,00 €
60628	Fournitures non stockées	Dépenses de fonctionnement	-6 000,00 €
6135	Locations mobilières	Dépenses de fonctionnement	-4 500,00 €
615231	Entretien de voirie	Dépenses de fonctionnement	-10 000,00 €
60623	Alimentation	Dépenses de fonctionnement	20 000,00 €
615228	Entretien des bâtiments – autres	Dépenses de fonctionnement	-10 000,00 €
615232	Entretien des réseaux	Dépenses de fonctionnement	-5 000,00 €
6156	Maintenance	Dépenses de fonctionnement	-5 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	Dépenses de fonctionnement	2 500,00 €
60633	Fournitures de voirie	Dépenses de fonctionnement	5 000,00 €
6182	Documentation générale	Dépenses de fonctionnement	700,00 €
627	Frais bancaires	Dépenses de fonctionnement	300,00 €
6336	Cotisation CNFPT	Dépenses de fonctionnement	2 000,00 €
6454	Cotisations ASSEDIC	Dépenses de fonctionnement	1 000,00 €
6532	Frais de missions	Dépenses de fonctionnement	50,00 €
66111	Emprunt (Intérêts)	Dépenses de fonctionnement	839,13 €
6419	Remboursement frais de personnel	Recettes de fonctionnement	7 311,13 €
739223	Prélèvement FPIC	Dépenses de fonctionnement	4 922,00 €
EQUILIBRE			- €
SECTION INVESTISSEMENT			
Article-Chap			
238-041	Avance forfaitaire (opération ordre)	Recette d'investissement	0,01 €
2313-041	Travaux – Voirie (opération ordre)	Dépense d'investissement	0,01 €
2315-0267	Travaux – Voirie (rue des Frênes)	Dépense d'investissement	25 000,00 €
2188-0230	Acquisition de matériels	Dépense d'investissement	10 000,00 €
2315-0220	Gros travaux de bâtiments	Dépense d'investissement	15 000,00 €
2138-0243	Acquisition d'immeubles	Dépense d'investissement	5 000,00 €
2315-0276	Travaux – supérette	Dépense d'investissement	20 000,00 €
2313-0251	Travaux – La Voûte	Dépense d'investissement	26 234,91 €
1641-16	Emprunt (Capital)	Dépense d'investissement	3 685,09 €
24	Cession	Recette d'investissement	104 920,00 €
EQUILIBRE			- €

D201708-05 REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - GRDF

Monsieur le Maire précise que les montants des redevances pour occupation du domaine public (RODP) et redevances d'occupation provisoire du domaine public (ROPDP) de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz ont été actualisés par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 et par le décret n°2015-334 du 25 mars 2015. Ces montants sont fixés par le Conseil municipal :

RODP (en €) = (0.035 x L+ 100) x coefficient d'actualisation ; où L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine public communal exprimée en mètres,

Longueur des réseaux situés sur le domaine public : 8 847 mètres
Taux retenu : 0,035 euros/mètre
Coefficient : 1.18

ROPDP (en €) = (Taux x L ; où L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz construites ou renouvelées sur le domaine public communal exprimée en mètres,

Longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le DP : 21 mètres
Taux : 0,35 euros/mètre

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de fixer le montant des redevances pour occupation du domaine public comme suit :

- RODP 2017 : $(0,035 \times 8\,847 + 100) \times 1,18 = 483$ euros,
- ROPDP 2017 : $(0,35 \times 21) = 7$ euros.

D201708-06 AMENAGEMENT D'UN LOCAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet de mise à disposition et d'aménagement du local situé Espace Gazeau, dans le prolongement du bâtiment de l'auto-école.

Il précise que ce projet consisterait à créer sur une surface de 50 m² environ, un cabinet de 18 m², une salle d'attente de 9m² avec accès direct sur WC accessible, d'un bureau de 13,80 m² et d'un WC pour professionnel. Ce projet impliquerait :

- l'ouverture d'une porte dans le mur médian,
- l'ouverture d'une fenêtre éventuellement,
- la réalisation de 50 m² de carrelage,
- la réalisation du reste des travaux par le personnel municipal.

Monsieur GONNORD Pascal évoque qu'il a rencontré une orthophoniste en formation, intéressée pour s'installer dans ces locaux dès la rentrée de septembre 2018.

Après échanges, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet d'aménagement présenté et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François, à consulter et à retenir des entreprises concernant ce projet d'aménagement et signer tout document afférent.

D201708-07 FIXATION DE TARIF - RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'il convient de définir le tarif des repas pris au restaurant scolaire par les enseignants et le personnel communal (agents du service de restauration, agents de surveillance de la restauration et ATSEM).

Il rappelle la réglementation relative aux avantages en nature liés à la fourniture de repas au personnel.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident de fixer le tarif des repas comme suit :

- Tarif de 4 euros par repas pour les enseignants et autres adultes extérieurs autorisés à manger au restaurant scolaire,
- Gratuité pour le personnel communal avec application de la réglementation de l'avantage en nature pour le personnel concerné.

D201708-08 VENTE D'UN TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait décidé de vendre à l'entreprise individuelle LAURENT GUERIT le terrain aménagé cadastré ZP0002 d'une valeur de 35 000 euros.

Monsieur le Maire évoque qu'une difficulté a été rencontrée suite à la pose de la clôture qui n'a pas été réalisée en limite de cette parcelle. Aussi, la réalisation d'un bornage a été rendu nécessaire pour redécouper la parcelle conformément aux limites de la clôture.

Monsieur le Maire propose de procéder à la vente de la parcelle ZP0052 de 10 710 m² à l'entreprise individuelle GUERIT Laurent pour un total de 35 000 euros hors frais de notaires.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le principe d'une cession de la parcelle ZP0052 d'une valeur de 35 000 euros (hors frais de notaires),
- d'autoriser Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document relatif à cette cession.

D201708-09 AVENANTS – AMENAGEMENT DE VOIRIES URBAINES – PROGRAMME 2016-2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente les avenants relatifs à la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie de la rue des Frênes et à la réalisation de travaux rue du Château. Il précise que des plus-values ont été rendues nécessaires compte tenu des travaux engagés.

Monsieur MARTIN François présente les avenants suivants :

- Marché « aménagement de voiries urbaines – programme 2016-2017 » : + 14 229,60 euros H.T.,
- Marché « bicouche – rue du Château » : + 378 euros H.T.

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent les avenants de l'entreprise COLAS comme suit :
 - Avenant n°1 au marché « aménagement de voiries urbaines – programme 2016-2017 » : + 14 229,60 euros H.T.,
 - Avenant n°1 au marché « bicouche – rue du Château » : + 378 euros H.T.
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur MARTIN François à signer tout document afférent.

D201708-10 ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LE TERRITOIRE DE LA C.A.N.

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de travail a eu lieu le 23 août 2017 en présence de Michel SIMON, Vice-Président délégué au Tourisme et chargé de l'accueil des nouveaux arrivants de la C.A.N. et Thierry HOSPITAL, Directeur de l'office du tourisme afin d'étudier le projet d'organisation de la manifestation d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de la C.A.N..

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LUSSIEZ Sonia.

Madame LUSSIEZ Sonia présente le projet d'organisation de cette matinée, élaboré par le groupe de travail, prévoyant que cette manifestation ait lieu dimanche 24 septembre 2017 conjointement à la Fête des Abeilles entre 9 heures et 12 heures.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le projet d'organisation de cette manifestation le 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion de travail est prévue le mercredi 6 septembre à 18 heures en Mairie.

Le Conseil prend acte de cette information.

D201708-11 REGARDS NOIRS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la C.A.N. prépare l'édition 2018 du Festival d'agglomération Regards Noirs.

Madame GELIN Marina rappelle le bilan de l'organisation de l'édition 2017 de la participation de la Commune à ce festival et insiste sur le fait qu'il faut persévérer dans l'organisation de ce type d'animation. Elle évoque la proposition de Monsieur GOURÇON Jean-Marc de coupler une rencontre d'auteurs avec un concert pour l'édition 2018.

Monsieur le Maire propose qu'une réunion de travail puisse être organisée le 06 septembre dans le prolongement de la réunion « accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de la C.A.N. » afin de d'étudier la participation éventuelle de la Commune à cette nouvelle édition.

Le Conseil prend acte de cette information.